**Mécanisme de surquotas pour familles en difficulté**

Le mécanisme de quotas carbone individuels proposé sous l’appellation de compte carbone a vocation à être égalitaire comme tout traitement des citoyens français égaux par essence devant la loi.

Toutefois certains peuvent être inquiets des obligations carbonées de leurs choix antérieurs, « si je viens de renouveler ma diesel ou ma chaudière fuel, décidé d’habiter à distance pour moindre prix, obligé de prendre l’avion pour relation obligatoire en dom-tom ».

Nous démarrons ici une liste de surquotas à proposer au démarrage du compte-carbone :

-Une famille obligée de travailler à plus de 20km sans transports en commun = 500kg CO2

-Une famille qui vient de remplacer son chauffage avec une chaudière fuel = 300kg en attendant le renouvellement (durée de vie 20 ans)

-une personne surmédicalisée (à définir, comme par exemple dialyse hebdo à l'hôpital distant de 50km) 2000 kg

-un ménage avec deux enfants au collège à plus de 20km = 300 kg ( 4 enfants = 400 kg)

-un ménage avec un enfant installé en dom-tom = 1000 kg

-un étudiant obligé de faire un « petit-boulot » dispendieux en kilomètres = 500 kg

-un soignant familial obligé de se déplacer pour s’occuper de son aïeul = 1000 kg

-Un propriétaire bailleur social rénovant le logement loué = 50% du contenu carbone facturé

-Une personne licenciée contrainte de démarches de recherche d’emploi = 300 kg

-Une personne accueillant un migrant = 300 kg

-...

Ces surquotas sont temporaires et doivent se réduire avec le temps.

La possibilité de revendre des excédents leur serait naturellement impossible puisqu’ils reçoivent un complément. En fin d’année certains vont se rendre compte que s’ils n’entraient pas dans le mécanisme de surquotas, ils pourraient bénéficier de la possibilité de revendre, ils changent pour l’année suivante.